

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé



Sigle

INPES

Création

Anciennement Comité français d'éducation pour la santé (CFES), devenu INPES, établissement public administratif créé par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Son fonctionnement est régi par le décret du 29 avril 2002.

Structure

Équipe de 140 personnes

Quatre directions techniques

- La Direction des affaires scientifiques (comprenant un centre de documentation ouvert au grand public, aux associations et aux professionnels)
- La Direction de la communication et des outils pédagogiques
- La Direction du développement de l'éducation pour la santé et de l'éducation thérapeutique
- La Direction des éditions et des stratégies de diffusion
- Le Secrétariat général
- Un service comptable et financier

Coordonnées

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)
42, boulevard de la Libération
93203 Saint-Denis Cedex
Téléphone : 01 49 33 22 22
Télécopie : 01 49 33 23 90
Site : www.inpes.sante.fr

Missions

Placé sous la tutelle du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, l'INPES a pour missions :

- de mettre en œuvre, pour le compte de l'État et de ses établissements publics, les programmes de santé publique prévus par l'article L1411-6,
- d'exercer une fonction d'expertise et de conseil en matière de prévention et de promotion de la santé,
- d'assurer le développement de l'éducation pour la santé sur l'ensemble du territoire,
- de participer, à la demande du ministre chargé de la Santé, à la gestion des situations urgentes ou exceptionnelles ayant des conséquences sanitaires collectives, notamment en participant à la diffusion de messages sanitaires en situation d'urgence,
- d'établir les programmes de formation à l'éducation à la santé, selon des modalités définies par décret.

Les programmes de l'INPES

En lien avec ses principaux partenaires — le ministère de la Santé, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, le Service d'information du gouvernement, l'Institut national du cancer — l'INPES conduit des programmes de prévention et d'éducation pour la santé qui s'inscrivent dans le cadre plus général des politiques de santé publique.

L'Institut développe une expertise propre dans le champ de la promotion de la santé.

Le fonctionnement de l'INPES s'organise autour de programmes établis en fonction des grandes priorités de santé publique définies par le ministère de la Santé.

Onze programmes, dont neuf sont thématiques et deux populationnels, structurent les activités de l'INPES. Chacun prend en compte de façon explicite les personnes fragiles ou en situation précaire.

- Consommations à risque
 - Alcool
 - Tabac
 - Toxicomanie
- Modes de vie
 - Nutrition
 - Santé mentale
- Santé environnement
 - Environnement et accidents de la vie courante
- Maladies infectieuses
 - Sida (VIH) et infections sexuellement transmissibles (IST)
 - Autres maladies infectieuses
- Qualité de vie
 - Maladies chroniques
 - Enfants et jeunes
 - Personnes âgées

Des experts extérieurs sont associés à la réflexion au sein de groupes de travail qui contribuent à l'élaboration et au suivi de ces différents programmes.